

1^{er} février 2023
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2023**
New York, 1^{er} -5 mai 2023
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*
**Rapports : documents établis par les gouvernements
sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement
des travaux de normalisation des noms géographiques**

Rapport de Chypre

Résumé**

Le rapport porte sur la période 2021-2022 et décrit les activités du Comité permanent chargé de la normalisation des noms géographiques de la République de Chypre.

La première section du rapport comprend un bref résumé. La deuxième section contient des informations générales sur les objectifs stratégiques et les travaux des sous-comités ainsi que des renseignements détaillés au sujet de la création du Comité, de la législation qui le régit, de la structure dont il est doté et des principaux principes suivis. Les troisième et quatrième sections comprennent de brèves descriptions, respectivement, de ses principales fonctions, et de ses actions et principales réalisations. Les conclusions et les recommandations figurent à la cinquième section.

Le Comité tient régulièrement à jour un site Web (www.geoportal.gov.cy), qui met à disposition un contenu pertinent, notamment sur l'historique du Comité, la législation, les rapports, les cartes et les mises à jour, ainsi que plusieurs éditions et des outils informatiques.

Le Comité permanent tient également régulièrement à jour une nomenclature complète de tous les noms géographiques de Chypre, qui sont rassemblés par des organismes agréés et proviennent d'informations faisant autorité, de cartes cadastrales officielles à grande échelle et des registres fonciers du Département des terres et des levés. Cette nomenclature des toponymes est disponible en ligne. Le

* GEGN.2/2023/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2023/5/CRP.5) a été établi par Andreas Hadjiraftis, Président du Comité permanent chargé de la normalisation des noms géographiques de Chypre. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/.



Comité continue de mener à bien des tâches liées à la collecte, à la normalisation et à la romanisation de noms géographiques à Chypre, conformément aux spécifications des Nations Unies et à la norme de translittération 743 de l'Organisation hellénique de normalisation (ELOT 743), et de promouvoir la sensibilisation du public.

Le Comité permanent a préparé une édition sur la nomenclature des noms géographiques marins de Chypre, disponible en ligne, qui repose sur une base de données hydrographiques nationale qui est régulièrement mise à jour. Le Comité distribue cette édition à toutes les personnes et organisations intéressées.

Les odonymes à Chypre, donnés et maintenus par les conseils municipaux et communautaires, sont soumis à l'approbation des agents de district respectifs (6) relevant du Ministère de l'intérieur. Tous les nouveaux odonymes et les mises à jour sont régulièrement communiqués au Comité permanent, pour vérification et correction, afin de parvenir à une uniformité et à une normalisation sur toute l'île. Un catalogue complet des odonymes, disponible en ligne, est tenu à jour par le Département des services postaux.

Tous les noms géographiques et toponymes figurent également dans le géoportail de Chypre (www.geoportal.gov.cy), l'Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne et le portail national disponible en accès libre. Les noms géographiques et autres informations géospatiales sont accessibles en ligne pour la recherche, la consultation, le téléchargement, l'impression et l'accès direct par l'entremise des systèmes d'information géographiques. Le Comité permanent continue d'aider les citoyens à accéder à ces informations et à les utiliser.

Le Comité permanent participe activement aux sessions des groupes de travail du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et a soumis une série de 14 documents techniques qui figurent dans les bulletins du Groupe d'experts. Le Comité a également aidé à la conception de la page de couverture des dix derniers numéros du Bulletin.

Chypre utilise une structure et un cadre fonctionnels et alignés à l'échelon mondial, basés sur des principes communs relatifs à la normalisation nationale des noms géographiques autorisés, afin d'identifier les lieux, en tenant compte des questions liées à la culture et au patrimoine. Il est essentiel de garantir la cohérence et la précision pour que la communauté puisse se référer à des lieux et, ainsi, que l'emploi des noms géographiques soit plus aisé aux niveaux national et international, ce qui favorise la communication et la coopération. Le Comité permanent chypriote de normalisation des noms géographiques est conscient de la grande importance des noms géographiques, qui sont une part essentielle du patrimoine culturel et jouent un rôle important dans le développement durable du pays.